



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 14 mars 2017 à 16 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présentes, mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté, assistante-greffière.

CE-2017-220\*

**NOMINATION ET SOUTIEN - CRIEUR OFFICIEL POUR LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2014-327 du 15 avril 2014, a nommé monsieur Daniel Richer crieur officiel de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Daniel Richer demande une aide financière au montant de 1 500 \$, en contrepartie de laquelle il accordera à la Ville de Gatineau, sa contribution à trois événements, soit comme maître de cérémonie, crieur ou acteur, et ce, dans un contexte et dans le cadre d'activités selon les besoins de la Ville de Gatineau et à être approuvés par le Service des communications :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de :

- nommer monsieur Daniel Richer à titre de crieur officiel de la Ville de Gatineau pour une période de cinq ans;
- verser, pour l'année 2017, une aide financière au montant de 1 500 \$ à monsieur Daniel Richer afin de lui permettre d'agir dans des compétitions nationales comme crieur officiel de la Ville de Gatineau selon une banque de temps à être déterminée selon les besoins de la Ville établit par le Service des communications.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre de monsieur Daniel Richer, 53, rue d'Anjou, Gatineau, Québec, J9H 6B9, et ce, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par la Direction générale.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2018, 2019, 2020 et 2021 le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE        | MONTANT  | DESCRIPTION  |
|--------------|----------|--|
| 02-11100-419 | 1 500 \$ | Conseil municipal - Autres services professionnels et administratifs |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE        | DÉBIT    | CRÉDIT   | DESCRIPTION  |
|--------------|----------|----------|--|
| 02-11100-413 | 1 500 \$ |          | Conseil municipal – Comptabilité et vérification                     |
| 02-11100-419 |          | 1 500 \$ | Conseil municipal – Autres services professionnels et administratifs |

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-221\*

**SOUSSION 2016 SP 001 - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE HULL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif et le Comité des immobilisations et du budget ont accepté le projet et les recommandations du Service des infrastructures :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'adjuger un contrat à la firme Pomerleau inc., 220-343, rue Preston, Ottawa, Ontario, K1S 1N4, pour les travaux de modernisation de l'usine d'eau potable du secteur de Hull sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 58 381 902,02 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 janvier 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme;
- d'autoriser le trésorier à apporter les modifications au Programme d'investissements et transférer les projets suivants de la taxe dédiée de 2020 à la programmation de la TECQ 2019-2023 :
  - Séparation des réseaux d'égout, secteur Saint-Jean-Bosco, phase 7 (3 000 000 \$);
  - Séparation des réseaux d'égouts, secteur de Touraine, phase 10 (2 000 000 \$);
  - Bouclage d'aqueduc sur différents tronçons du réseau (1 500 000 \$);
  - Réfection des postes de pompage, secteur d'Aylmer (Beaulac et Cook) (1 000 000 \$).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE        | MONTANT          | DESCRIPTION   |
|--------------|------------------|---|
| 06-30787-002 | 37 030 458,25 \$ | Honoraires et travaux TECQ 2014-2018 - 1.02 - UPEP Hull - Travaux                               |
| 06-30796-001 | 10 200 000,00 \$ | Modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull - Travaux et honoraires |
| 18-17004-023 | 6 080 000,00 \$  | Fonds dédiés aux infrastructures -12-501 - UPEP Hull - Travaux                                  |
| 04-13493     | 2 538 895,50 \$  | TPS à recevoir - Ristourne  |
| 04-13593     | 2 532 548,27 \$  | TVQ à recevoir - Ristourne  |

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

| <b>POSTE</b> | <b>DÉBIT</b>    | <b>CRÉDIT</b>    | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------|-----------------|------------------|---|
| 18-17004-013 | 3 500 000,00 \$ |                  | Fonds dédiés aux infrastructures -<br>16-3067 – Collecteur - Boulevard<br>Saint-Joseph      |
| 18-17004-017 | 940 000,00 \$   |                  | Fonds dédiés aux infrastructures -<br>16-3067 – Boulevard Saint-Joseph -<br>Aqueduc         |
| 18-17004-018 | 940 000,00 \$   |                  | Fonds dédiés aux infrastructures -<br>16-3067 – Boulevard Saint-Joseph -<br>Égouts          |
| 18-17004-019 | 700 000,00 \$   |                  | Fonds dédiés aux infrastructures -<br>16-3067 - Saint-Joseph - Pavage                       |
| 06-30787-001 | 1 000 000,00 \$ |                  | Honoraires et travaux TECQ<br>2014-2018 - 1.02 - UPEP Hull - HP                             |
| 06-30787-003 | 3 494 622,00 \$ |                  | Honoraires et travaux TECQ<br>2014-2018 - 1.02 UPEP Hull -<br>Travaux connexes              |
| 06-30787-004 | 3 000 000,00 \$ |                  | Honoraires et travaux TECQ<br>2014-2018 - 1.02 UPEP Hull -<br>Contingences                  |
| 06-30787-005 | 10 000,00 \$    |                  | Honoraires et travaux TECQ<br>2014-2018 - 1.03 – HP - UPEP<br>Gatineau                      |
| 06-30787-006 | 212 409,09 \$   |                  | Honoraires et travaux TECQ<br>2014-2018 - 1.04 - Postes de<br>surpression - HP              |
| 06-30787-007 | 34 000,00 \$    |                  | Honoraires et travaux TECQ<br>2014-2018 - 1.04 - Postes de<br>surpression - Lot 1           |
| 06-30787-008 | 3 477 015,00 \$ |                  | Honoraires et travaux TECQ<br>2014-2018 - 1.04 - Postes de<br>surpression - Lot 2           |
| 06-30787-010 | 750 000,00 \$   |                  | Honoraires et travaux TECQ<br>2014-2018 - 1.04 - Postes de<br>surpression - Contingences    |
| 06-30787-011 | 500 000,00 \$   |                  | Honoraires et travaux TECQ<br>2014-2018 - 1.05 - Vannes<br>réduction VRP                    |
| 06-30787-013 | 224 219,06 \$   |                  | Honoraires et travaux TECQ<br>2014-2018 - 1.06 - Postes<br>importants des travaux           |
| 06-30787-023 | 164 800,00 \$   |                  | Honoraires et travaux TECQ<br>2014-2018 - 1.10 - Step – Gatineau<br>- Travaux - Ventilation |
| 06-30787-025 | 295 808,11 \$   |                  | Honoraires et travaux TECQ<br>2014-2018 - 2.10 – Inspections –<br>Télévisées - Égouts       |
| 06-30787-029 | 3 200 002,00 \$ |                  | Honoraires et travaux TECQ<br>2014-2018 - 3.40 - Séparation –<br>Réseaux - Gatineau         |
| 06-30787-002 |                 | 16 362 875,26 \$ | Honoraires et travaux TECQ<br>2014-2018 - 1.02 - UPEP Hull -<br>Travaux                     |
| 18-17004-023 |                 | 6 080 000,00 \$  | Fonds dédiés aux infrastructures -<br>12-501 - UPEP Hull - Travaux                          |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-222\*

**APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC / TRAVAUX DE PAVAGE - RUE SAINT-LOUIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de remplacement de l'aqueduc sur la rue Saint-Louis a été adopté au PTI 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports prévoit les travaux de réfection de pavage sur cette route, du chemin Lebaudy à environ 300 m au sud de l'intersection de l'avenue des Grands-Jardins, à l'été 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été convenu entre la Ville de Gatineau et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour des fins d'économie et de coordination, de réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc dans le projet de réfection de la chaussée du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et le Ministère assure la maîtrise d'œuvre de ce projet en entier, ce qui représente un avantage pour la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a soumis à la Ville de Gatineau un projet de protocole d'entente décrétant les obligations de chacune des parties;

**CONSIDÉRANT QUE** l'engagement financier de la Ville de Gatineau au protocole est basé sur une estimation des travaux, d'un montant de 1 790 000 \$ excluant les taxes, soit un montant imputable de 1 880 000 \$, le tout, payable au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports selon le coût réel des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget requis pour la Ville pour la réalisation de ce projet de remplacement de la conduite d'aqueduc est de 2 633 000 \$ montant imputable : ce qui inclus l'engagement financier de la Ville au protocole, les honoraires professionnels ainsi qu'une contingence;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures recommande la signature du protocole d'entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le trésorier à puiser un montant de 1 533 000 \$ à même les soldes des projets complétés à la taxe dédiée et au PTI pour le financement des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Saint-Louis et de procéder aux écritures comptables requises afin de refléter les modifications appropriées;
- d'approuver le budget total au montant de 2 633 000 \$ imputable pour la réalisation de ce projet;

- d'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Saint-Louis, entre le 2543 et l'avenue des Grands-Jardins, et ce, pour un engagement financier de 1 790 000 \$ excluant les taxes, soit 1 880 000 \$ imputable. L'engagement financier de la Ville défini dans le protocole d'entente ne pourra être excédé sans une autorisation préalable des représentants autorisés de la Ville;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer pour et au nom de la Ville de Gatineau le protocole d'entente intervenue entre la Ville et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de procéder aux travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Saint-Louis ainsi que la réfection du pavage.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE        | MONTANT       | DESCRIPTION   |
|--------------|---------------|---|
| 18-13021-013 | 439 900,00 \$ | Taxe dédiée aux infrastructures 2013 – Réfections -15-3060 - Aqueduc - Rue Saint-Louis    |
| 18-14002-013 | 654 700,00 \$ | Taxe dédiée 2014 - Réfection d'infrastructures -15-3060 - Aqueduc - Rue Saint-Louis       |
| 18-16001-014 | 286 277,50 \$ | Fonds dédiés aux infrastructures -15-3080 -Travaux – Rue Saint-Louis - Aqueduc            |
| 18-16001-024 | 216 222,50 \$ | Fonds dédiés aux infrastructures -15-3080 – HP - Aqueduc - Rue Saint-Louis                |
| 06-30614-028 | 282 900,00 \$ | Réfection d'égouts, d'aqueduc et bassin de rétention -15-3060 – Aqueduc - Rue Saint-Louis |
| 04-13493     | 89 534,47 \$  | TPS à recevoir - Ristourne  |
| 04-13593     | 89 310,63 \$  | TVQ à recevoir - Ristourne  |

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

| POSTE        | DÉBIT      | CRÉDIT     | DESCRIPTION  |
|--------------|------------|------------|--|
| 18-13021-012 | 439 900 \$ |            | Taxe dédiée aux infrastructures 2013 - Réfections à venir                                  |
| 18-14002-700 | 654 700 \$ |            | Taxe dédiée 2014 - Réfection d'infrastructures – Infrastructures à venir                   |
| 06-30614-021 | 282 900 \$ |            | Réfection d'égout, d'aqueduc et bassin de rétention - RÉH. - Poste de pompage de Belmont   |
| 18-16001-016 | 155 500 \$ |            | Fonds dédiés aux infrastructures - Honoraires professionnels                               |
| 18-13021-013 |            | 439 900 \$ | Taxe dédiée aux infrastructures 2013 - Réfections - 15-3060 - Aqueduc – Rue Saint-Louis    |
| 18-14002-013 |            | 654 700 \$ | Taxe dédiée 2014 - Réfection d'infrastructures - 15-3060 - Aqueduc – Rue Saint-Louis       |
| 06-30614-028 |            | 282 900 \$ | Réfection d'égouts, d'aqueduc et bassin de rétention - 15-3060 – Aqueduc - Rue Saint-Louis |
| 18-16001-024 |            | 155 500 \$ | Fonds dédiés aux infrastructures - 15-3080 - HP - Aqueduc – Rue Saint-Louis                |

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-223\*

**ACCEPTER LA SUBVENTION DE 33 300 \$ DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est un acteur important en matière de culture et de mise en valeur du patrimoine;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications du Québec offre un programme annuel d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications du Québec a injecté 725 540 \$ destinés à l'enrichissement de la collection de la bibliothèque municipale pour l'année 2016 (soutien financier qui fait partie du 1 027 740 \$ de la résolution numéro CM-2016-765 du 20 septembre 2016) et à la mise en œuvre des priorités d'action afin de soutenir les efforts de la Ville de Gatineau en matière de culture et de patrimoine;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications du Québec offre une somme supplémentaire de 1 700 000 \$ à l'ensemble des bibliothèques publiques du Québec pour bonifier l'aide annuelle au développement des collections pour 2016 pour l'acquisition de tout type de ressources documentaires admissibles à ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des arts, de la culture et des lettres désire bénéficier de ce programme d'ajout de subvention 2016 pour la bibliothèque municipale (qui doit être dépensé au 31 mars 2017) composée de 10 bibliothèques réparties sur le territoire de la ville de Gatineau;

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter une subvention de 33 300 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications du Québec, pour le développement des collections de la bibliothèque de la Ville de Gatineau pour l'année 2016;

Sur réception de la convention (33 300 \$) pour la réalisation du projet intitulé Acquisition supplémentaire – Développement de la collection de la BMG 2 (Le Projet) à intervenir entre la Ville de Gatineau et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier-adjoint ou l'assistant-greffier à signer cette convention pour la réalisation du projet;
- d'autoriser le trésorier à augmenter le budget du Service des arts, de la culture et des lettres du montant de 33 300 \$ et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-224\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures a procédé à une révision de sa structure organisationnelle dans un objectif d'augmenter la stabilité des équipes opérationnelles, favoriser le travail d'équipe, réduire la vulnérabilité des opérations, assurer l'utilisation optimale des ressources techniques et permettre une répartition équitable de la charge de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** les postes suivants sont devenus vacants :

- Technicien, Plaintes et requêtes en circulation et signalisation (poste numéro SIS-BLC-032);
- Technicien en traitement de requêtes en circulation et signalisation (poste numéro SIS-BLC-031);
- Technicien en traitement de requêtes en circulation et signalisation (poste numéro SIS-BLC-033);
- Technicien en gestion de la circulation (poste numéro SIS-BLC-037);
- Technicien en planification de projets, Génie civil (poste numéro SIS-BLC-015);
- Technicien, Réseaux techniques urbains (poste numéro SIS-BLC-008);
- Technicien, Réhabilitation du réseau routier (poste numéro SIS-BLC-013);
- Technicien, Réhabilitation du réseau d'aqueduc et d'égouts (poste numéro SIS-BLC-014);
- Technicien en géomatique et cartographie, Ingénierie (poste numéro SIS-BLC-045);

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de coordonnateur, Aménagement urbain (poste numéro SIS-PRO-001) deviendra prochainement vacant;

**CONSIDÉRANT** le nombre élevé de projets d'infrastructures :

## PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des infrastructures :

### Direction

- Création d'un poste de coordonnateur, Gestion de la circulation (poste numéro SIS-PRO-047 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du responsable, Circulation et sécurité routière;
- Rattachement administratif du poste de technicien en électronique (poste numéro SIS-BLC-039 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par monsieur David St-Onge, sous la gouverne du coordonnateur, Gestion de la circulation;
- Création de quatre postes de technicien en circulation et sécurité routière (postes numéros SIS-BLC-073, SIS-BLC-074, SIS-BLC-075 et SIS-BLC-076 au plan d'effectifs des cols blancs) situés à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du coordonnateur, Circulation et sécurité routière;
- Abolition du poste de technicien, Plaintes et requêtes en circulation et signalisation (poste numéro SIS-BLC-032 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement vacant et situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Abolition des postes de technicien en traitement de requêtes en circulation et signalisation (postes numéros SIS-BLC-031 et SIS-BLC-033 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement vacants et situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Abolition du poste de technicien en circulation et signalisation (poste numéro SIS-BLC-036 au plan d'effectifs des cols blancs) à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs. En respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, le titulaire actuel du poste sera affecté à des tâches relevant de son domaine d'expertise jusqu'à ce qu'il obtienne un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs;
- Abolition du poste de technicien en gestion de la circulation (poste numéro SIS-BLC-037 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement vacant et situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Abolition du poste de technicien en géomatique et cartographie, Ingénierie (poste numéro SIS-BLC-045 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement vacant et situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs.

### Direction adjointe

- Création d'un poste d'architecte-paysagiste (poste numéro SIS-BLC-077 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 12 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du coordonnateur, Aménagements urbains;
- Création d'un poste de responsable, Équipe technique et projets majeurs (poste numéro SIS-CAD-033 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cadres (à confirmer par le Service des ressources humaines), sous la gouverne du chef de division, Réseaux et aménagements urbains;

- Création de huit postes de technicien aux infrastructures (postes numéros SIS-BLC-065, SIS-BLC-066, SIS-BLC-067, SIS-BLC-068, SIS-BLC-069, SIS-BLC-070, SIS-BLC-071 et SIS-BLC-072 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 10 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du responsable, Équipe technique et projets majeurs;
- Rattachement administratif de trois postes de technicien en développement de projets de réseaux (postes numéros SIS-BLC-016, SIS-BLC-017 et SIS-BLC-18 au plan d'effectifs des cols blancs) détenus par messieurs Denis O'Reilly, Normand Beaulieu et Pierre Tremblay, sous la gouverne du responsable, Équipe technique et projets majeurs et les renommer techniciens aux infrastructures;
- Abolition du poste de technicien en planification de projets, Génie civil (poste numéro SIS-BLC-015 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement vacant et situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Abolition du poste de technicien en aménagement urbain (poste numéro SIS-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs) à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs. En respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, le titulaire actuel du poste sera affecté à des tâches relevant de son domaine d'expertise jusqu'à ce qu'il obtienne un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs;
- Abolition des postes de technicien, Réseaux techniques urbains (postes numéros SIS-BLC-006 et SIS-BLC-007 au plan d'effectifs des cols blancs) à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs. En respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, les titulaires actuels des postes seront affectés à des tâches relevant de leur domaine d'expertise jusqu'à ce qu'ils obtiennent un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs;
- Abolition du poste de technicien, Réseaux techniques urbains (poste numéro SIS-BLC-008 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement vacant et situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Abolition du poste de technicien, Réhabilitation du réseau routier (poste numéro SIS-BLC-012 au plan d'effectifs des cols blancs) à la classe 11 de l'échelle salariale des cols blancs. En respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, le titulaire actuel du poste sera affecté à des tâches relevant de son domaine d'expertise jusqu'à ce qu'il obtienne un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs;
- Abolition du poste de technicien, Réhabilitation du réseau routier (poste numéro SIS-BLC-013 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement vacant et situé à la classe 11 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Abolition du poste de technicien, Réhabilitation du réseau d'aqueduc et d'égouts (poste numéro SIS-BLC-011 au plan d'effectifs des cols blancs) à la classe 11 de l'échelle salariale des cols blancs. En respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, le titulaire actuel du poste sera affecté à des tâches relevant de son domaine d'expertise jusqu'à ce qu'il obtienne un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs;
- Abolition du poste de technicien, Réhabilitation du réseau d'aqueduc et d'égouts (poste numéro SIS-BLC-014 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement vacant et situé à la classe 11 de l'échelle salariale des cols blancs;

- Prolonger le contrat de travail de monsieur Jean Lefebvre à titre de surveillant de chantier jusqu'au 31 décembre 2022;
- Autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le contrat aux fins de la présente.

Abolition effective au 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

- Abolition du poste de coordonnateur, Aménagement urbain (poste numéro SIS-PRO-001 au plan d'effectifs des professionnels) présentement détenu par monsieur Michel Diver et situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des infrastructures.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif